

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

DÉCISION

DEMANDE DE SUBVENTION

RÉNOVATION MONUMENT AUX MORTS

PLACE DE LA MARNE

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2020 rendue exécutoire le 6 octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Une demande de subvention peut être réalisée auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre de l'aide pour la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France (non protégés au titre de la protection des Monuments historiques).

La dépense subventionnable correspond à l'ensemble des postes de dépenses liées à la restauration de l'édifice qui rentrent dans la catégorie des travaux d'investissement, à l'exception de :

- Travaux d'entretien courant (démoussage, nettoyage, ...)
- De valorisation des abords du monument (fleurissement, éclairage, ...) ou de l'espace public sur lequel il est situé.

La subvention est accordée sur la base du montant HT des travaux.

Le montant de la subvention est de 3 000€ maximum et est plafonné à 30% des dépenses éligibles.

La Ville de Bully-les-Mines a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional afin d'obtenir une aide pour la rénovation du monument aux morts de la place de la Marne.

**Plan de financement détaillé de l'opération Rénovation du Monument aux Morts
de la Place de la Marne - Bully-les-Mines**

Nature des dépenses	Coût total HT de l'opération	Montant de la dépense subventionnable	Montant de la dépense non éligible	Nature des recettes	Montant prévisionnel de la recette attendue
Installation du chantier (déplacement et protection. Mise en place de moyens d'élévation)	720,00 €	- €	720,00 €	Fonds européens	
Pulvérisation d'un anti-mousse suivi d'un rinçage HP	1 195,00 €	- €	1 195,00 €	Etat	
Application d'un hydrofuge traitement curatif	1 160,00 €	1 160,00 €	- €	Région 30%	1 038,00 €
Re jointement partiel avec SIKA couleur noire sur monument	930,00 €	930,00 €	- €	Département	
Peinture (sur feuillage or / sur casque bleu horizon / lettrage or)	1 370,00 €	1 370,00 €	- €	FDE	
Nettoyage du chantier, traitement et évacuation des gravats	410,00 €	- €	410,00 €	Autres (à détailler par ligne)	
				Fonds propres de la Commune	4 747,00 €
Total	5 785,00 €	3 460,00 €	2 325,00 €	Total	5 785,00 €

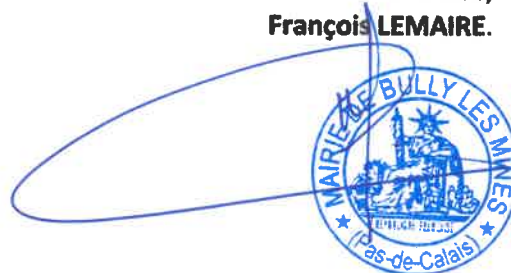
DÉCIDE

- De solliciter une subvention pour la rénovation du monument aux morts de la Place de la Marne de Bully-les-Mines auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces actions.

Fait à BULLY LES MINES, le 02 Novembre 2022.

Le Maire,
François LEMAIRE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022



Accusé de réception en préfecture 062-216201863-20221102-2022-141222-030-DE Date de télétransmission : 03/11/2022 Date de réception préfecture : 03/11/2022
--